

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteuse : Gaëlle URVOAS

Commission « Economie et innovation »

Rapporteuse : Catherine LONEUX

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Renouvellement des statuts du Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique (CCRDT) sera l'instance privilégiée de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), adoptée par le Conseil régional en décembre 2020. Il sera également l'instance de suivi du Schéma régional des transitions économiques et sociales (SRTES) pour les éléments relatifs à l'Enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation (ESRI).

Le CCRDT avait été renouvelé lors de la séance plénière du Conseil régional du 1^{er} juillet 2016 avec la désignation de ses membres pour un mandat d'une durée de trois ans. Ce mandat avait été prolongé jusqu'au renouvellement des statuts du comité. Aujourd'hui, les conditions sont désormais réunies pour renouveler cette instance.

Ce qui ne change pas est sa répartition en 3 collèges :

- celui des représentants des secteurs de la recherche et de la formation, du développement technologique et du secteur concurrentiel ;
- celui des représentants des acteurs consulaires régionaux et des organisations syndicales salariales et patronales ;
- celui des représentants du Conseil régional, du CESER, des métropoles et autres collectivités locales, de personnes qualifiées.

Ce qui change touche à des ajustements ou ajouts de structures. D'une part, sont opérés des ajustements suite à la disparition de certaines structures (UBL), ou à la fusion d'établissements (INRAE remplaçant INRA et IRSTEA ; CBB-Capbiotek et ID2Santé remplacés par Biotech Santé Bretagne) ; d'autre part, sont ajoutées les structures membres du comité de pilotage de la S3 (2PE-Bretagne, MSHB), ainsi que de nouveaux membres (notamment GIP Eskemm Numérique, Pépité Bretagne, CRESS, Syndicat Solidaires, Coordination rurale). Le CCRDT sera dorénavant composé de 106 membres (contre 105 auparavant).

Concernant le fonctionnement, la fonction de 3 vice-présidents du CCRDT est supprimée, et n'avait pas été activée précédemment.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Concernant les missions du CCRDT

Depuis 2016, le CESER a demandé à plusieurs reprises dans ses avis, des précisions sur le rôle exact du CCRDT, tant au sujet de sa gouvernance en général, que sur les « modalités de suivi » de la S3 qui lui semblaient floues. Des avis ont été produits en ce sens :

- en 2016, sur le « Renouvellement des membres et des statuts du CCRDT » ;

- en décembre 2020, sur la « Stratégie régionale recherche et innovation - S3 (Smart spécialisation strategy) » ;
- en décembre 2021 sur le dossier intitulé « Enjeux de développement et transition ».

Ce bordereau précise que le CCRRDT assure désormais le suivi de la S3, et « sera l'instance privilégiée de la mise en œuvre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation ». Le CESER s'interroge, car lorsque la S3 a été adoptée en décembre 2020, le comité de pilotage (COFIL) avait été présenté comme l'instance de suivi de cette stratégie, le CCRRDT devant être informé du suivi par ce COFIL. Aussi, le CESER reste dans l'attente de clarifications concernant ce suivi, et s'étonne de ne pas trouver d'éléments sur ce point dans la rédaction des nouveaux statuts.

De manière générale, comme le CESER l'a souligné dans son étude sur la recherche et l'innovation, le CCRRDT gagnerait à devenir un véritable lieu de débat sur les politiques de soutien à la recherche et à l'innovation en Bretagne.

2.2. Concernant la composition du CCRRDT

D'une part, le CESER note que la désignation des membres du CCRRDT qui se faisait auparavant en assemblée plénière, relève désormais de la Commission permanente du Conseil régional. Si cela se comprend d'un point de vue pratique, cette décision interroge dans la mesure où elle va à rebours des choix exprimés par le Conseil régional en juillet 2020 consistant à transférer plusieurs décisions de la CP vers l'assemblée régionale.

D'autre part, concernant le nombre de membres, si le CESER salue le maintien du CROUS (1 siège) pour représenter la vie étudiante, il déplore que cette représentation se limite désormais à cette seule instance (puisque les sièges des syndicats étudiants et du Pôle breton des associations de doctorants disparaissent).

Enfin, le CESER pose la même question concernant la reconstitution du Bureau du CCRRDT, réduit lui de 6 membres : pourquoi les organismes de recherche, les représentants d'entreprises innovantes, la métropole et l'Académie des sciences perdent-ils leurs sièges ?

2.3. Concernant le fonctionnement du CCRRDT

Toujours à propos du Bureau, son rôle semble être amoindri. Le CESER s'interroge sur la suppression de la phrase suivante, par rapport aux statuts antérieurs : le bureau « donne, après instruction des services de la Région, un avis technique préalable sur les dossiers proposés au financement de la Région dans le domaine de la recherche ».



Rapport des délibérations

Date : **lundi 14 février 2022**

CESER Bretagne - 14/02/2022

Président :

Secrétaire :

CESER de Bretagne

8- Renouveau des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique. Unanimité

Date du vote : 14/02/2022 - 11h39

Mode de scrutin : Public

Votants : 98

Voix exprimées : 98

Pour	98 Voix	100,0%
(ATD) ALLOUARD Joseph-Bernard		1 voix
(URSCOP) AMAUGER Isabelle		1 voix
(ERB) BAGEOT Jean-Pierre		1 voix
(CRC) BARBÉ Agnès par procuration à MAGNANON Sylvie		1 voix
(MEDEF) BELLIER Michel		1 voix
(FO) BONY Céline		1 voix
(SOLID) BOURBIGOT Sylvie		1 voix
(JA) BOUVIER Laëtizia par procuration à PLANCHAIS Cécile		1 voix
(CFDT) BRICARD Samuel		1 voix
(UZP) BUDET Nelly		1 voix
(CCIR) CABEDOCE David		1 voix
(CFDT) CARADEC Michel		1 voix
(MEDEF) CARPENTIER Marie-Christine		1 voix
(CFDT) CHARLES-LE-BIHAN Danielle		1 voix
(REEB) CLECH Michel		1 voix
(FSU) CLERY Jean-Marc par procuration à CRÉACH Stéphane		1 voix
(CFTC) CLOAREC Daniel		1 voix
(SOLID) COCAULT David		1 voix
(MUT) COLAS Fabienne		1 voix
(CFDT) CONAN Isabelle		1 voix
(CGT) COSSON Nicolas		1 voix
(CFTC) COTTIER Annie		1 voix
(FEE) COUËTIL Anne		1 voix
(CGT) CRÉACH Stéphane		1 voix
(CERAFEL) DAGORNE Philippe		1 voix
(CPAM) DE DECKER André		1 voix
(ERB) DELEUME Marie-Pascale		1 voix
(CFDT) DEVOULON Joël		1 voix
(CDGEB) DRISSI M'hamed		1 voix
(CCIR) DUDOT Séverine		1 voix
(P ENV) DUPONT Jean-Philippe		1 voix
(CGT) FRANCOMME Michel par procuration à URVOAS Gaëlle		1 voix
(CFDT) FRISONI Béatrice		1 voix
(URAF) FROMAGEAU Françoise		1 voix
(P QUAL) GAILLARD Bernard		1 voix
(CFDT) GARAUD-LE-GARS Marie-Annick		1 voix
(CFDT) GOSSELIN Chantal par procuration à GUILLEAU Catherine		1 voix
(CFDT) GUILLEAU Catherine		1 voix
(FR-CIDFF) GUILLERME Annie		1 voix
(CFDT) HELLUY Norbert		1 voix
(UNIV) HITTI Éric		1 voix
(CFDT) JÉZEQUEL Sophie par procuration à KERBORIOU Edwige		1 voix
(UNSA) JOUNEAUX Chantal par procuration à RIOU David		1 voix
(CRAB) KERBORIOU Edwige		1 voix
(FO) KERHAIGNON Annie		1 voix
(NEB) KERHOAS Jean		1 voix
(CRAB) KERLIR Laurent		1 voix
(UMIH) KHAN Karim		1 voix
(BPN) LABBÉ Jean-Yves		1 voix
(ENEDIS) LAURANS Bernard		1 voix
(CFDT) LAURENT Yves par procuration à BRICARD Samuel		1 voix
(CPME) LE CORNET Brigitte		1 voix
(FO) LE COURTOIS Éric		1 voix
(UNSA) LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(MEDEF) LE GAL Marie-Christine par procuration à WESLY Martial		1 voix
(UNIV) LE GALL-ELY Marine		1 voix

(Insertion) LE GUEN Ronan	1 voix
(FCPE) LE HENANF Marie-Françoise	1 voix
(CRPM) LE NEZET Ronan	1 voix
(UFC) LE PEZENNEC CHARRIER Maryvonne	1 voix
(UZP) LE ROUX Philippe	1 voix
(B-COM) LE TRAON Jean	1 voix
(CFDT) LEMETAYER Thierry	1 voix
(FO) LERESTIF Fabrice	1 voix
(CRESS) LIPS Marie-Martine	1 voix
(CFDT) LONEUX Catherine par procuration à HELLOY Norbert	1 voix
(INRAE) LUCAS Héloïse	1 voix
(CCIR) LUCAS Evelyne	1 voix
(B VIV) MAGNANON Sylvie	1 voix
(CFE-CGC) MAILLARD Catherine	1 voix
(CGT) MASSIEU Julie par procuration à LE NEZET Ronan	1 voix
(IFREMER) MAZAURIC Valérie	1 voix
(F QUAL) MERRET Thierry	1 voix
(Planning Familial) MILLO Marion	1 voix
(CROS) MORIN Yannick	1 voix
(SOLHA) MORVANT Michel	1 voix
(CRAJEP) NOVAIS-DA-SILVA Antonio Filipe	1 voix
(F QUAL) PELLERIN Franck	1 voix
(CGT) PELTIER Jean-Luc	1 voix
(KEVRE) PERRON Claudine	1 voix
(COHER) PIRIO Dominique	1 voix
(FRSEA) PLANCHAIS Cécile	1 voix
(CNPL) QUILLÉROU Sylvère	1 voix
(SYNDEAC) RABINE Patrice	1 voix
(COORD) RENOUARD Anne	1 voix
(FRSEA) RIAULT Jean-Paul	1 voix
(CFDT) RIOU David	1 voix
(CGT) SAOUTI Nadine	1 voix
(MEDEF) SAULNIER Annie	1 voix
(CJDE) SAUVÉE Yannick	1 voix
(APEL) TEXIER Virginie	1 voix
(CCIR) THAUNIER Emmanuel par procuration à CABEDOCE David	1 voix
(URAPEI) THIMEUR Jean-Claude	1 voix
(B VIV) TOULLEC Jean-Luc par procuration à DELEUME Marie-Pascale	1 voix
(MEDEF) TUNIER Daniel	1 voix
(CFDT) UGUEN Jacques	1 voix
(CGT) URVOAS Gaëlle	1 voix
(FBF) WESLY Martial	1 voix